

Image not found or type unknown



Ventes de parfums de marques

Par **Echelon**, le **06/09/2011** à **15:48**

Bonjour, rnrnVoilà nous avons un commerce de Prêt à porter et un site internet. rnrnNous avons actuellement un grossiste qui nous vend des parfums de marques avec factures à l'appuies. rnrnRécemment nous avons reçu un courrier recommandé d'une société qui surveille la distribution de parfums en France, et nous à demandé d'arrêter la commercialisation de ces parfums sur notre site, n'ayant pas d'agrément de parfumeur. rnrnMa question est la suivante, pouvons nous prendre le risque de continuer à vendre sur internet et en boutique ? rnrnPour le site internet, est-il possible de contourner en pratiquant la vente privé ? rnrnDans l'attente de vos réponses rncordialement rnrnL.C